Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANCAISE

Dossier de presse

EXERCICE « ORSEC MARITIME 2017 »

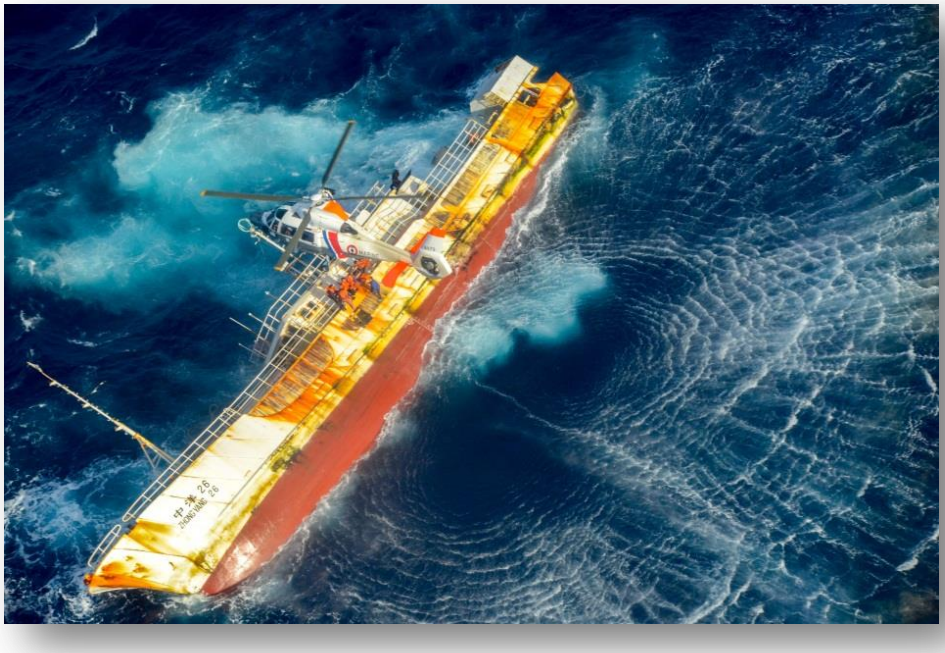

Jeudi 30 novembre 2017

Contact Presse
communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

L'EXERCICE « ORSEC MARITIME 2017 »

Un exercice dénommé « ORSEC Maritime 2017 » se déroulera le jeudi 30 novembre 2017 sous l'autorité du Haut-Commissaire de la République qui sera assisté par l'Amiral COMSUP. Il a pour finalité d'entraîner les équipes impliquées dans la gestion d'un événement de mer nécessitant la mise en œuvre du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) Maritime de Polynésie française.

Le scénario de l'exercice du 30 novembre prévoit la collision entre un pétrolier et une goélette dans la zone des Iles Sous-Le-Vent.

L'événement nécessitera la prise en compte de blessés, de navires en difficultés et d'une pollution maritime et impliquera la mise en œuvre de procédures spécifiques

L'exercice ne conduira pas au déploiement des moyens en mer. Il impliquera du personnel du Haut-Commissariat, du JRCC Tahiti, des forces armées, des différentes administrations impliquées dans l'action de l'Etat en mer (Service des affaires maritimes, Gendarmerie, Météo France…), des experts issus du monde maritime localement (Port de Papeete, station de Pilotage…) ou en métropole (CEPPOL - Centre d'expertises pratiques de lutte antipollution, CEDRE - Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux) ainsi qu'un représentant du gouvernement de la Polynésie française.

Juin 2017 : mise en œuvre d'un barrage de récupération de polluant par le B2M *Bougainville* et le RPC *Maroa*

Au bilan, cet exercice est une occasion pour l'Etat de s'entraîner pour faire face le moment venu pour faire face à un événement de mer de grande ampleur.

UN DISPOSITIF PERMANENT

Les eaux polynésiennes sont fréquentées par des navires de pêche ou de commerce polynésiens, de paquebots de croisière, des voiliers de petite ou de grande plaisance ou encore des navires de commerce étrangers.

Cette activité maritime, source de développement économique, peut également générer des situations à risques : naufrage, échouement, désorientation, homme à la mer, accident de plongée, blessure ou maladie nécessitant une évacuation. Ces situations peuvent avoir un impact sur la vie humaine ou sur l'environnement. A titre d'illustration, en 2016, le JRCC Tahiti a coordonné 408 opérations de secours en mer permettant de secourir 253 personnes exposées à un danger grave.

En charge de la coordination des secours en mer et de la gestion de risques majeurs aux termes de loi organique du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, l'Etat dispose d'une organisation de gestion des événements de mer : le dispositif ORSEC Maritime.

UN DISPSOSITIF PERMANENT DE GESTION DES EVENEMENTS DE MER

L'ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) vise à faire face à toute situation d'urgence en vue de protéger les populations, les biens et l'environnement, à terre comme en mer.

Le dispositif ORSEC Maritime est placé sous l'autorité du Haut-Commissaire de la République dans sa fonction de délégué du gouvernement pour l'action de l'Etat en mer. Il est assisté par l'Amiral, commandant la zone maritime de Polynésie française.

ORSEC Maritime est un dispositif permanent et adaptable à l'ampleur des événements de mer à traiter, dans toutes leurs dimensions : recherche et sauvetage en mer (SAR), assistance aux navires en difficulté (ANED) et lutte contre une pollution maritime (POLMAR). Il a été adopté en 2014[1] par le Haut-Commissaire de la République, après consultation du gouvernement de Polynésie française.

Au quotidien, le dispositif ORSEC Maritime repose sur le centre de coordination de sauvetage aéromaritime (JRCC Tahiti) et les moyens qu'il mobilise pour coordonner des opérations de secours et d'assistance en mer.

Si la situation l'exige, une structure renforcée de gestion de crise maritime est mise en place au Centre Opérationnel de Tahiti (COT). Elle mobilise du personnel du JRCC Tahiti, des Forces armées en Polynésie française et du Haut-Commissariat ainsi que des différents services de l'Etat impliqués dans l'action de l'Etat en mer. Cette structure s'appuie sur des expertises locales comme nationales et agit en lien étroit avec les autorités du Pays et ses services.

[1] Arrêté n°69 HC/CAB/AEM du 10 janv. 2014 approuvant le plan ORSEC Maritime pour la Polynésie française.

En cas de risque de pollution marine, le Haut-Commissaire de la République dispose des instruments juridiques pour contraindre un armateur à mettre fin au danger représenté par son navire ou, si celui-ci n'assume pas ses responsabilités, pour agir à ses frais, risques et périls.

Treuillage de naufragés par un hélicoptère interministériel *Dauphin* (navire *Zang Yhang 26*, août 2013)

LES MOYENS DE L'ETAT MOBILISABLES POUR AGIR EN MER

Les moyens de l'Etat mobilisables pour la gestion des événements de mer d'ampleur reposent pour l'essentiel sur les navires et les aéronefs des Forces armées en Polynésie française, et plus particulièrement ceux de la Marine nationale. De façon plus générale, toute expertise peut être sollicitée par le Haut-Commissaire de la République.

<u>Moyens Maritimes</u>
- 1 frégate de surveillance, *Prairial*, et son hélicoptère embarqué *Alouette III*
- 1 patrouilleur de haute mer, *Arago*
- 1 bâtiment multi-missions (B2M), *Bougainville*
- 2 remorqueurs portuaires et côtiers, *Manini* et *Maroa*
- 1 patrouilleur de la Gendarmerie maritime, *Jasmin*

<u>Moyens aériens</u>
- 3 avions de surveillance maritime type *Gardian* (flottille 25F)
- 2 hélicoptères interministériels *Dauphin N3+* (flottille 35F)
- 2 avions de transport *Casa* de l'armée de l'air (ET 82)

<u>Imagerie satellite</u> : outil de surveillance satellitaire *TRIMARAN*

Il faut y ajouter les spécialistes de la lutte contre les pollutions maritimes de la Base Navale de Papeete ainsi que les équipes d'évaluation et d'intervention (EEI) de la Base Navale également, renforcées le cas échéant par des spécialistes (ex : officier de port, pilote portuaire, pompier etc…).

A ses moyens de l'Etat s'ajoutent bien évidement ceux du Pays (Equipement, service de santé, etc…) et des communes (sapeurs-pompiers).

Par ailleurs, si la situation l'exige, le Haut-Commissaire de la République peut réquisitionner des moyens humains et matériels privés.

Avion de surveillance maritime *Gardian* (25F)

Les principaux acteurs de la cellule de crise :

- M. Frédéric POISOT, représentant le Haut-Commissaire, Délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer et Directeur des opérations de secours ;
- Contre Amiral Denis BERTRAND, COMSUP ;
- Commissaire en chef Gonzague AIZIER, chef du bureau de l'Action de l'État en Mer ;
- M. Clément JACQUEMIN, Directeur du JRCC ;
- M. Bruno PEAUCELLIER, représentant le Président de la Polynésie française ;
- M. Catherine ROCHETEAU, Directrice polynésienne des affaires maritimes ;
- M. François CHAUMETTE, Commandant de port de Papeete.